

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2009
(convocation du 11 décembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Décembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTimple Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH' Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 11 h 50 et à partir de 13 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU J-C à cpter de 11 h 20
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 00
M. SEUROT Bernard à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. LACUEY Conchita à M. DAVID Alain
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. LAURENT Wanda
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GAUTE Jean-Michel
M. CAZENAVE Charles à M. DUPOUY Alain

Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
M. COUTURIER J- L à M. EGIRON J-F à cpter de 11 h 30
M. DAVID Yohan à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11 h 00
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à cpter de 12 h 00
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. BREZILLON Anne
M. MERCIER Michel à M. DUBOS Gérard à cpter de 11 h 00
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à cpter de 12 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à M. GUYOMARCH' Jean-Pierre

EXCUSE :

M. MOULINIER Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

Contrat de plan Etat-Région Aquitaine 2000-2006 - Avenant aux conventions de financement de la suppression du Bouchon Ferroviaire de Bordeaux - Approbation - Autorisation -

Monsieur HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'opération du bouchon ferroviaire de Bordeaux, une convention de financement d'études complémentaires a été signée le 16 juillet 2004, entre l'Etat, le Conseil Régional Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, la Communauté Urbaine de Bordeaux et RFF, maître d'ouvrage de l'opération.

Cette convention avait pour objet de définir les engagements des différents partenaires sur les modalités de financement et de réalisation. Elle portait sur :

- Les études de projet nécessaires à la mise à 4 voies entre la Benauge et Bordeaux Saint-Jean, intégrant la réalisation d'un nouveau pont ferroviaire sur la Garonne, le remaniement du plan des voies de l'entrée nord de la gare Saint-Jean et la première étape du pôle multimodal de Cenon.
- Les dépenses liées à l'organisation du concours « conception-réalisation » du pont sur la Garonne.
- Des études complémentaires qui permettront de disposer du dossier d'enquête publique de la mise à 4 voies entre Cenon et la Benauge.
- Des études complémentaires qui permettront de disposer du dossier d'enquête d'utilité publique du rétablissement du passage à niveau n° 507, les solutions acceptables par toutes les parties concernées.

Cependant, une augmentation de 6% du coût global des études est à prévoir pour les motifs suivants :

- Réalisation d'études complémentaires d'optimisation du coût global de la 2^{ème} phase.
- Intégration d'un budget communication pour la 2^{ème} phase du bouchon ferroviaire de Bordeaux et pour les passages de Sainte Eulalie.

- L'augmentation du coût des études, induite par le résultat des appels d'offres, par rapport aux estimations inscrites dans la convention initiale.

Par ailleurs, la participation de l'Europe estimée à l'origine à 50% du montant des études s'avère ramenée à 27,27%.

L'estimation du coût des études prévue initialement à 9 300 000 € a été réévaluée à hauteur de 9 900 000 € courants.

Réseau Ferré de France (RFF), maître d'ouvrage, a sollicité les différents partenaires de l'opération du bouchon ferroviaire pour financer les dépenses réelles des études, objet de la présente convention, selon la clé de répartition définie dans le protocole d'accord.

Co-financeur	Clé de financement	Financement
	%	Montants limités en € courants
Etat	17,60	1 742 400
Conseil Régional Aquitaine	14,73	1 458 720
Conseil Général de la Gironde	5,86	580 320
Communauté Urbaine de Bordeaux	7,49	741 600
RFF	27,04	2 676 960
Europe	27,27	2 700 000
TOTAL	100,00	9 900 000

Ainsi, la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux d'un montant initial de 478 950 € s'élèvera à hauteur de 741 600 €.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la participation financière de la CUB au financement des dépenses réelles des études complémentaires à hauteur de 741 600 euros courants qui sera imputée sur les crédits chapitre 204 – fonction 8160 – compte 20418 – D600 – TD 01 qui sera versée à RFF, maître d'ouvrage de l'opération, par virement bancaire sur le compte suivant : code 30003 – code guichet 03620 – n°de compte 0002 0062145 – clé RIB 94,

- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant aux conventions de financement de la suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 décembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 JANVIER 2010

PUBLIÉ LE : 11 JANVIER 2010

M. MICHEL HERITIE